

## INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ

<b>Nom du produit:</b>	<b>HUMAN PCSK9 ELISA</b>
<b>Numéro de catalogue:</b>	RD191473200R
<b>Caractéristiques:</b>	Le RD191473200R Human PCSK9 ELISA est un kit d'essai immunoenzymatique (conception en sandwich) pour la détermination quantitative de la Proprotéine convertase subtilisine/kexin type 9 (PCSK9) humaine.
<b>Utilisation prévue:</b>	Réservé à un usage professionnel. Les utilisateurs doivent avoir une compréhension approfondie du manuel d'utilisation avant d'utiliser ce kit.
<b>Fabricant:</b>	BioVendor - Laboratorní medicína a.s.
<b>Siège social:</b>	Karásek 1767/1, 621 00 Brno, République tchèque
<b>ID de l'entreprise:</b>	63471507

Composants du kit	Contenu substance dangereuse
Barrettes de microtitration recouvertes d'anticorps [Antibody Coated Microtiter Strips]	Non
Anticorps biotinylé (100x conc.) [Biotin Labelled Antibody Conc. (100x)]	Non
Conjugué streptavidine-HRP [Streptavidin-HRP Conjugate]	Non
Norme de référence [Master Standard]	Non
Contrôle de qualité HIGH [Quality Control HIGH]	Non
Contrôle de la qualité LOW [Quality Control LOW]	Non
Tampon de dilution [Dilution Buffer]	Non
Solution de lavage conc. (10x) [Wash Solution Conc. (10x)]	Non
Solution de substrat [Substrate Solution]	Non
Solution d'arrêt [Stop Solution]	Acide sulfurique < 5%

Des fiches de données de sécurité conformes aux règlements (CE/UE) en vigueur, tels qu'amendés, sont jointes en annexe.

**SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / DE L'ENTREPRISE**

**1.1 Identifiant du produit**

**Nom commercial:** Acide sulfurique < 5 %.

**Autre nom:** Acide sulfurique < 5 %.

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Solution d'arrêt pour le kit ELISA.

**1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité**

BioVendor - Laboratorní medicína a.s.

Karásek 1767/1

621 00 Brno

République tchèque

Numéro d'identification : 63471507

Tel : +420 549 124 185

Courriel : [info@biovendor.com](mailto:info@biovendor.com)

Site web : [www.biovendor.com](http://www.biovendor.com)

**1.4 Numéro de téléphone d'urgence**

Agence européenne des produits chimiques. Coordonnées des helpdesks nationaux

<https://echa.europa.eu/support/helpdesks>

Liens vers les centres antipoison et les toxicologues cliniques du monde entier :

<https://www.eapcct.org/index.php?page=links>

**SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement 1272/2008/CE :**

Corrosif pour les métaux, Met. Corr. 1, H290

Ce produit est considéré comme dangereux par la norme OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200). (USA)

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Pictogramme de danger :**



GHS05

**Mot indicateur : Danger**

**Mention de danger :**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

**Déclaration de précaution :**

non attribué

**Acide sulfurique < 5%****2.2.1 Étiquetage des emballages dont le contenu ne dépasse pas 125 ml :**

**Pictogramme de danger :**  
aucun

**Mot signal :**  
aucun

**Mention de danger :**  
aucun

**Déclaration de précaution :**  
aucun

**2.3 Autres risques**

Ce mélange ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS****3.1 Mélanges**

<b>Ingrédient</b>	<b>Conc. en p/p %</b>	<b>EINECS</b>	<b>CAS-Nr.</b>	<b>Index-Nr.</b>
Acide sulfurique, 98%	< 5	231-639-5	7664-93-9	016-020-00-8

**REACH RN : 01-2119458838-20-xxxx**

**Classification selon le règlement 1272/2008/CE :**

Met. Corr. 1, H290

Corr. 1A, H314

Domages aux yeux 1, H318

Limites de concentration spécifiques : Corr. cutanée 1A, H314 : Limites de concentration spécifiques : Corr. cutanée 1A 1A, H314 : C≥15 % ; Skin Irrit. 2, H315 : 5 %≤C<15 % ; Eye Irrit. 2, H319 : 5 %≤C<15 %.

**Pour le texte intégral des phrases H, voir la section 16.**

**SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS****4.1 Description des mesures de premiers secours****Informations générales :**

En cas de malaise ou de doute, informer un médecin et lui montrer les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération sur le côté, la tête légèrement en arrière, et veiller à ce qu'il n'y ait pas d'obstruction des voies respiratoires, NE JAMAIS faire vomir. Si la personne affectée vomit, s'assurer qu'elle ne s'étouffe pas avec ses propres vomissures.

**En cas d'inhalation :** Cesser immédiatement l'exposition, emmener la personne affectée à l'air frais. Garder la personne affectée au chaud. Consulter un médecin si l'irritation, l'essoufflement ou d'autres symptômes persistent.

**En cas de contact avec la peau :** Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau tiède, si possible. Si la peau n'est pas irritée, il est possible d'utiliser du savon, une solution savonneuse ou un shampooing. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**En cas de contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante en maintenant les paupières ouvertes ; si la personne concernée porte des lentilles de contact, les retirer immédiatement. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :** NE PAS FAIRE VOMIR - le simple fait de faire vomir peut entraîner des complications. Rincer la bouche, si possible, administrer une petite dose de charbon actif (1 à 2 comprimés écrasés) ; ne pas tenter la neutralisation. Consulter un médecin.

**Acide sulfurique < 5%****4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**

**Inhalation** : Possibilité d'irritation des voies respiratoires, toux, maux de tête.

**Contact avec la peau** : Rougeur douloureuse, irritation.

**Contact avec les yeux** : Peut provoquer une irritation.

**Ingestion** : Peut provoquer une irritation, une maladie.

**4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire**

Une assistance médicale immédiate n'est pas nécessaire.

**SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** : Mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre, eau dispersée, eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés** : aucun connu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, des oxydes de sodium peuvent être libérés.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Tenir l'agent extincteur contaminé à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome approprié et des vêtements de protection complets.

**SECTION 6 MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation suffisante. Porter un équipement de protection adéquat (voir section 8).

**6.2 Précautions environnementales**

Éviter la contamination du sol et tenir à l'écart des eaux de surface et souterraines. Éviter les déversements et tenir à l'écart des égouts.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Couvrir les déversements avec un absorbant (inflammable) approprié (inflammable) (sable, terre de diatomées, sol et autre matériau absorbant approprié) ; recueillir dans un récipient hermétiquement fermé et éliminer conformément à la section 13. Éliminer le matériel contenu dans l'emballage conformément aux réglementations locales. Après confinement, laver la zone affectée avec beaucoup d'eau ou un autre détergent approprié.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Voir la section 7 pour la manipulation, la section 8 pour l'équipement de protection individuelle, la section 13 pour l'élimination.

**SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre**

Ne pas inhaler les gaz et les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié conformément à la section 8. Respecter les réglementations locales et nationales en matière de santé et de sécurité au travail. Éviter l'exposition à long terme et répétée.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles**

Conserver dans des récipients hermétiquement fermés et dans des endroits désignés frais, secs et bien ventilés. Les emballages ouverts doivent être soigneusement fermés et maintenus en

**Acide sulfurique < 5%**

position verticale afin d'éviter toute fuite ou déversement. Conserver à l'écart des matériaux alcalins.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)**

Voir section 1.2, aucune autre utilisation n'est identifiée.

**SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle**

**République tchèque (décret gouvernemental n° 361/2007 Sb. tel qu'amendé) :** Acide sulfurique, SO<sub>3</sub> : long terme 1 mg/m<sup>3</sup> , court terme 2 mg/m<sup>3</sup> , note I (provoque une irritation des muqueuses (yeux, voies respiratoires) et une irritation de la peau).

**8.2 Contrôle de l'exposition****8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Utiliser dans un endroit bien ventilé.

**8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Prendre les mesures habituelles de santé et de sécurité au travail. S'il est impossible de respecter les limites d'exposition, un équipement de protection respiratoire approprié doit être utilisé. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer. Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après le travail et avant les pauses.

**a) Protection des yeux et du visage :**

Utiliser des lunettes de protection (conformément à la norme EN 166).

**b) Protection de la peau :****Protection des mains :**

Utiliser des gants de protection appropriés et résistants au produit. Suivre les recommandations du fabricant de gants pour choisir l'épaisseur, le matériau et la perméabilité appropriés.. En cas d'exposition cutanée à long terme ou répétée, appliquer une crème pour les mains appropriée sur les parties de la peau en contact direct avec le mélange. Suivre les autres recommandations du fabricant.

**Protection du corps :**

Vêtements de protection en coton. Laver soigneusement la peau exposée au produit.

**c) Protection respiratoire :**

Si nécessaire, porter un masque respiratoire (conforme à la norme EN 14387).

**Acide sulfurique < 5%**

d) **Dangers thermiques** : Aucune information disponible.

**8.2.3 Contrôles de l'exposition environnementale**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique :	Liquide	
Couleur:	Incolore	
Odeur:	Inodore	
Seuil olfactif :	non déterminé	
pH:	0,8	
Point de fusion/point de congélation (°C):		Pas de données disponibles
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C):		Pas de données disponibles
Point d'éclair (°C):		Pas de données disponibles
Taux d'évaporation :		Pas de données disponibles
Inflammabilité :		Pas de données disponibles
Inférieure/inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité :		Pas de données disponibles
Pression de vapeur :		Pas de données disponibles
Densité de vapeur :		
Densité relative:		Pas de données disponibles
Solubilité :		Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :		
Température d'auto-inflammation (°C) :		
Température de décomposition :		
Viscosité :		Pas de données disponibles
Propriétés explosives:		Pas de données disponibles
Propriétés oxydantes:		Pas de données disponibles

**9.2 Autres informations**

Aucune connue.

**SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Aucune réaction dangereuse ne se produit dans les conditions d'utilisation courantes.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec les bases fortes.

**10.4 Conditions à éviter**

Pas de données disponibles.

**10.5 Matières incompatibles**

Non connues dans les conditions d'utilisation recommandées.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Ils ne sont pas produits dans le cadre d'une utilisation normale. En cas d'incendie : oxydes de soufre.

**SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

<b>Toxicité aiguë :</b>	Les critères de classification ne sont pas remplis.
Acide sulfurique :	
LD50, oral, rat :	3140 mg/kg
LD50, inhalation, rat:	510 mg/m <sup>3</sup> /2 h
Corrosion/irritation de la peau :	Les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une légère irritation.
Lésions oculaires graves/ irritation :	Les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une légère irritation.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité :	Les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction :	Les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique:	Les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée:	Les critères de classification ne sont pas remplis.
Risque d'aspiration : les	critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction :	Aucune donnée disponible.

**11.2 Informations sur les autres risques**

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Acide sulfurique :

LC50, poisson, <i>Gambusia affinis</i> , 96 h :	42 mg/l
LC50, crustacés, <i>Pandalus montagui</i> , 48 h :	42,5 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles.

**12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

Ne répond pas aux critères PBT et vPvB.

**12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne**

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets indésirables**

Pas de données disponibles.

**SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer conformément à la réglementation nationale applicable, qui régit les emballages et modifie certaines lois (la loi sur les emballages), telle qu'elle a été modifiée, et conformément aux réglementations mises en œuvre en matière d'élimination des déchets.

Méthodes appropriées de traitement des déchets de la substance ou du mélange et de tout emballage contaminé :

Les déchets indiqués, y compris la fiche d'identification des déchets, sont remis à une entreprise autorisée à traiter et à éliminer les déchets conformément à la loi sur les déchets et avec laquelle l'entreprise produisant les déchets a conclu un contrat.

Les emballages, qu'ils soient complètement vides ou non, doivent être placés dans les conteneurs prévus pour la collecte des déchets et les déchets indiqués doivent être remis pour élimination à une personne autorisée à les éliminer.

**Code de type de déchet** 060101

Type de déchet acide sulfurique et acide sulfureux \*.

Sous-groupe des déchets déchets provenant de la production, de la transformation, de la distribution et de l'utilisation ( VZDP) d'acides

Groupe de déchets DÉCHETS CRÉÉS PAR LES PROCÉDÉS CHIMIQUES ANORGANIQUES

**Code du type de déchet pour l'emballage** 150110

substances dangereuses ou des Emballages de type déchets contenant des résidus de emballages contaminés par ces substances \*

Sous-groupe de déchets Emballages (y compris les emballages ménagers collectés séparément)

Groupe de déchets Emballages de déchets ; agents d'absorption ; chiffons de nettoyage ; matériaux de filtration et vêtements de protection non spécifiés d'une autre manière

( \* ) - déchets dangereux selon la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux

**SECTION 14 INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

3264.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A. (acide sulfurique).

**14.3 Classe de danger pour le transport**

8.

**14.4 Groupe d'emballage**

III.

**14.5 Risques environnementaux**

Non.

**14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur**

Pas de données disponibles.

**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI**

Pas de données disponibles.



**SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange**

Loi n° 350/2011 Coll. réglementant les substances et les mélanges chimiques et modifiant certaines lois, telle que modifiée. Règlements d'application de la loi n° 350/2011 Coll. telle qu'amendée

La loi sur les déchets, telle que modifiée. Décret gouvernemental n° 361/2007 Coll. réglementant les conditions de santé et de sécurité au travail, tel que modifié. Règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH). Règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1272/2008 (CLP). Règlement de la Commission (UE) n° 878/2020.

**Réglementation fédérale américaine :**

TSCA 8(a) CDR Exempt/Exemption partielle : Non déterminé

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

Clean Water Act (CWA) 311 : acide sulfurique.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS****Avertissement :**

La fiche de données de sécurité contient les données nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de la santé pendant le travail et la protection de l'environnement. Les données indiquées correspondent à l'état actuel des connaissances et de l'expérience et sont conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles ne peuvent être considérées comme une garantie des propriétés, de l'adéquation et de l'utilité du produit pour une application spécifique et ne créent donc aucun lien juridique contractuel.

La fiche de données de sécurité est la propriété de la personne physique ou morale mentionnée au point 1 et est protégée par le droit d'auteur. Toute copie, distribution ou vente sans l'accord du propriétaire est interdite.

**Phrases pertinentes :**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H315 Provoque une irritation de la peau.

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

**Système d'information sur les matières dangereuses (États-Unis)**

Santé 1

Risque chronique pour la santé

Inflammabilité 0

Dangers physiques 0

**National Fire Protection Association (États-Unis)**

Santé 1

Inflammabilité 0

Instabilité/réactivité 0

Spécial

**Conseils de formation :**

Conformément à l'article 35 du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, l'employeur doit permettre aux employés ou à leurs représentants d'accéder aux informations contenues dans la fiche de données de sécurité de la substance ou de la préparation que les employés utilisent ou aux effets de laquelle ils peuvent être exposés pendant leur travail.

Les personnes physiques exerçant des activités individuelles dans le cadre de la manipulation de ce produit dangereux sont formées et réentraîner régulièrement, au moins une fois par an.

## Acide sulfurique < 5%

Sources d'information sur le produit : fiche de données de sécurité, informations techniques ou sur le produit, instructions de sécurité et autres documents d'expertise sur le produit, émis par le fournisseur.

**Restriction d'utilisation recommandée :**

Le produit est conçu uniquement à des fins professionnelles. Il ne doit pas être utilisé dans les ménages. Le produit ne peut être manipulé que par une personne âgée de plus de 18 ans, suffisamment informée des procédures de travail, des propriétés dangereuses du produit et des mesures de sécurité nécessaires.

Le produit doit être utilisé uniquement dans le but pour lequel il a été conçu. Il incombe à l'utilisateur de se conformer aux conditions d'utilisation du produit et de respecter les consignes de sécurité pour la protection de la santé et de l'environnement.

Informations complémentaires : Ce produit doit être stocké, vendu et utilisé conformément aux règles d'hygiène en vigueur.

**Date d'émission :** 30.5.2022

**Notes de révision :** Le règlement (UE) n° 830/2015 de la Commission a été remplacé par le règlement (UE) n° 878/2022 de la Commission. Changement de classification du mélange. Exception pour l'étiquetage des emballages ne dépassant pas 125 ml, ajout du RN REACH du composant, modification de la structure de la section 11, ajout d'informations sur le transport dans la section 14.